



Déclaration préalable de la CGT au CSE central du 12 mai 20202



SALTO et PLUS BELLE LA VIE

Fin 2018, le CSEC rendait son avis sur le lancement du projet Salto. Sans y être opposés, les élus s'interrogeaient toutefois sur la viabilité de ce partenariat avec nos deux plus gros concurrents privés.

A l'époque la direction estimait que les géants américains n'avaient pas vocation à investir localement en France car ce n'est pas leur langue d'origine (anglais, espagnol) et qu'il y avait là une opportunité pour Salto. 3 ans plus tard, TF1 et M6 fusionnent et les plateformes se sont vues imposer des obligations d'investissement dans la création. La concurrence s'est donc accrue sur le marché français, engendrant un mercato des talents et une envolée des coûts de production.

Dans son projet de plateforme de contenus à la française, France télévisions n'a pas été aidée par l'Etat et l'entreprise a dû financer Salto sur sa trésorerie. L'accord prévoit heureusement qu'elle récupérera son investissement lors de sa sortie du projet, dès lors que la fusion TF1/M6 sera entérinée. Pas de plus-value, donc, mais un moindre mal quand on connaît l'historique de ce genre de partenariats public-privé à France Télévisions. On a tous en mémoire l'épisode de TPS.

Reste à savoir sur quel projet numérique FTV va désormais se repositionner et avec quelle marge financière afin de développer une offre plus forte pour nos publics. Quels développements ? Quels partenariats avec d'autres acteurs publics français et européens sont possibles ? Le contexte d'incertitude quant au financement de l'audiovisuel public ne favorise pas les nouvelles stratégies à moyen terme.

Pour la CGT, la détention des droits sur les œuvres reste la condition centrale, afin que nos productions ne partent pas sur des plateformes concurrentes, que nous puissions disposer d'un catalogue significatif exploitable et que les retours sur investissements des ventes de droits permettent de financer de nouvelles productions.

C'est dans ce contexte que la direction a décidé d'annoncer, après des mois de tergiversation, l'arrêt de la production de *Plus belle la vie*. Depuis 17 ans, c'est le producteur privé, TelFrance, devenu aujourd'hui Newen filiale de TF1 qui exploite la revente des droits du feuilleton après les diffusions sur France 3.

Si la direction s'est engagée à réinvestir les 30M€ annuels de PBLV sur des productions de fiction sur la région de Marseille, cela manque de détails, d'engagements précis – en particulier d'un point de vue social – et nous souhaitons avoir des éclaircissements sur la nature des projets envisagés, en interne ou en achat, et sur quelle durée.

L'accord GPEPP signé récemment à FTV doit pleinement et dès maintenant s'appliquer à cette situation afin que les personnels concernés soient assurés d'un avenir dans leur secteur d'activité et dans leur région.

Nous sommes par ailleurs inquiets de l'impact que l'arrêt de cette diffusion emblématique va créer sur les audiences de France 3 et sur son image auprès du public jeune en particulier.

Paris, le 12 mai 2022